



#1jeune1solution

15

Le Pass numérique vers l'emploi

Le Pass numérique permet à tous les jeunes de se tester et de se former aux compétences numériques attendues sur le marché du travail.

De quoi s'agit-il ?

D'un crédit d'heures de familiarisation aux outils numériques dans une structure d'accompagnement dédiée : tiers-lieux, espaces publics numériques, médiathèques, fablab, espaces de coworking, etc. Le demandeur d'emploi ou le jeune reçoit un carnet de Pass qui lui permet alors d'être accompagné pour acquérir des compétences dans la manipulation de l'ordinateur, la création d'une boîte mail ou la rédaction d'un CV sur ordinateur.

Qui peut en bénéficier ?

- ▶ Les jeunes et demandeurs d'emploi de niveau inférieur au baccalauréat ayant des difficultés avec l'usage du numérique ;
- ▶ Les publics de l'insertion par l'activité économique, bénéficiaires des minima sociaux, personnes en situation d'illettrisme, etc.

Comment en bénéficier ?

En réalisant un diagnostic de leurs compétences numériques grâce à un outil en ligne (PIX). Lorsque le diagnostic montre le besoin de consolider les compétences numériques, les jeunes verront leur «compte personnel de formation» abondé automatiquement du montant correspondant à la formation (CléA Numérique) qui leur permettra d'acquérir les compétences numériques vers l'emploi.

Calendrier de mise en oeuvre

Cette mesure est mobilisable immédiatement.

Liens utiles

[Pass numérique](#)

[Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](#)

Qui contacter en Normandie ?



Sylvain BORDE
Sylvain.borde@normandie.gouv.fr

